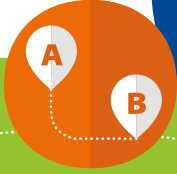


QUÉBEC

Une ville pour
Moi



Se déplacer

Se déplacer à Québec est simple, rapide et sécuritaire. Vous pouvez le faire à pied, en voiture, en vélo ou à bord du transport en commun.

La marche

Il est facile de se déplacer à pied à Québec, en toute saison. Assurez-vous d'être bien chaussé et de respecter certaines règles de sécurité :

- Traversez à l'intersection ou au passage pour piétons le plus près.
- Respectez les feux pour piétons. S'il n'y en a pas, respectez les feux de circulation réguliers.
- Marchez sur le trottoir. S'il n'y en a pas, marchez au bord de la chaussée, face à la circulation.
- Vérifiez la circulation avant de traverser (à gauche, à droite, de nouveau à gauche et à l'arrière).
- Évitez les objets de distraction (écouteurs, cellulaire, texto) lorsque vous marchez et surtout en traversant une intersection.
- Si vous marchez le soir, soyez visible en tout temps (vêtements voyants, bandes réfléchissantes, etc.).
- Un piéton qui ne suit pas les règles de sécurité routière peut recevoir une amende de 15 \$ à 30 \$.

Immigration,
Diversité
et Inclusion

Québec



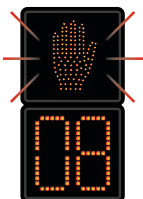
VILLE DE
QUÉBEC



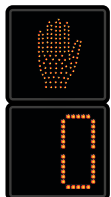
Les feux pour piétons



La silhouette blanche autorise le piéton à traverser la rue avec prudence, en surveillant les véhicules qui effectuent un virage, en particulier un virage à droite au feu rouge. Un décompte numérique peut indiquer le temps qu'il reste pour traverser.



La main clignotante, qui peut être accompagnée d'un décompte numérique, indique de traverser seulement si le piéton a le temps d'atteindre l'autre trottoir ou la zone de sécurité avant que le feu passe à la main orange fixe.



La main orange indique de ne pas traverser.

Les passages pour piétons



Les passages pour piétons sont délimités par des bandes jaunes et sont indiqués par un panneau.

Le piéton a la priorité sur les conducteurs et les cyclistes, qui doivent lui céder le passage.

Par contre, le piéton doit s'assurer qu'il peut traverser sans risque, c'est-à-dire que les véhicules et les cyclistes l'ont vu et qu'ils lui cèdent le passage.

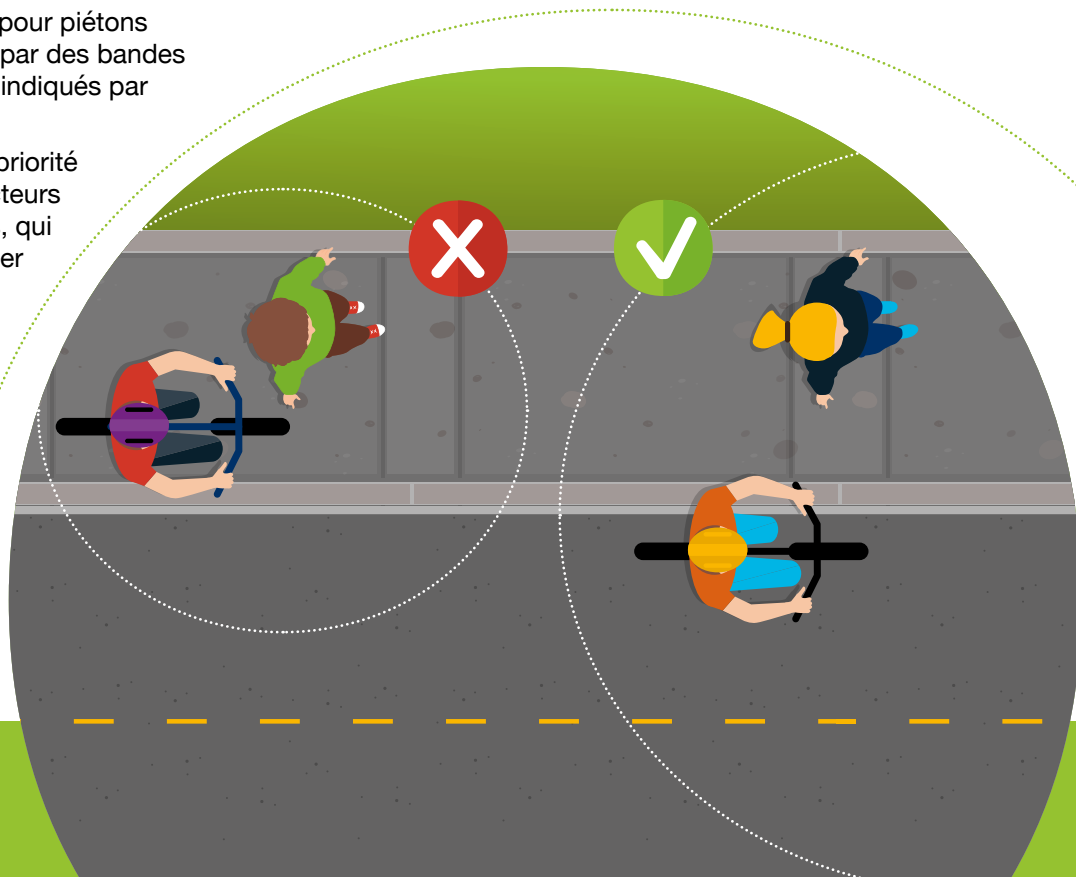
Le vélo

Les pistes cyclables sont des corridors protégés qui permettent de circuler en vélo ou en patins à roulettes. Il y en a 70 km à Québec. Les parcourir est une bonne façon de vous déplacer et de découvrir la ville. Vous pouvez aussi rouler à vélo dans les rues, **en respectant les mêmes règles que les automobilistes**. Il est toutefois interdit de rouler à vélo sur les autoroutes.

Plusieurs organismes communautaires offrent des vélos usagés à bas prix et en très bon état. Pour connaître ces organismes, faites appel au service **211**. Les sites Internet de petites annonces (Kijiji, LesPacs) proposent aussi beaucoup de bicyclettes à vendre, tout comme la boutique Le Vélo Vert située dans l'arrondissement Beauport.

Vous pouvez acheter un vélo neuf dans les magasins de sport et les magasins à grande surface. Vous y trouverez aussi des casques et des cadenas.

Il est interdit de rouler sur les trottoirs en vélo. Roulez plutôt au bord de la rue et respectez la signalisation.



Le port du casque

Le port du casque à vélo n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé, car il réduit les risques de blessures graves à la tête.



Vous pouvez acheter un casque dans les boutiques de sport et les magasins à grande surface. Attention aux casques usagés, ils peuvent être trop vieux ou avoir déjà subi un choc qui réduit leur efficacité.

Protégez votre vélo

Procurez-vous un bon cadenas pour attacher votre vélo (en vente dans les magasins de sport, les magasins à grande surface et les quincailleries). Vous éviterez ainsi de vous le faire voler.

Verrouillez toujours le cadre du vélo et au moins une roue : si vous attachez seulement votre vélo par la roue avant, les voleurs n'auront qu'à la dévisser pour partir avec la bicyclette.

Ressources utiles pour le vélo

Le Vélo Vert

(récupération, recyclage et vente de vélos usagés)
www.levelovert.com • 418 661-1661

Cartes des pistes cyclables dans la région de Québec

www.ville.quebec.qc.ca/loisirs

Transport par autobus

Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) fournit un service de transport en commun dans tous les arrondissements de la ville. Des autobus transportent les passagers entre des lieux prédéterminés (les arrêts d'autobus).

- Les **Métrobus** (parcours 800, 801, 802 et 803) circulent sur des voies réservées, ce qui réduit les temps de déplacement.
- Pendant les heures de pointe, le **réseau Express** relie rapidement les secteurs résidentiels aux principaux centres d'activité de la ville.
- Toute la journée, les **itinéraires de base** relient les secteurs urbains et les quartiers résidentiels.

Tarifs et abonnements

Le tarif de l'autobus dépend de la catégorie d'utilisateur : adultes, moins de 18 ans, étudiants ou aînés. Des billets sont disponibles pour un passage, une journée, un weekend ou une semaine (du lundi au vendredi). Vous pouvez aussi acheter un laissez-passer mensuel offrant un accès illimité.

Les immigrants inscrits dans un programme de francisation peuvent obtenir une aide financière pour le transport en commun. Renseignez-vous auprès de votre établissement d'enseignement.



Pour les enfants de 5 ans et moins, les autobus du RTC sont gratuits en tout temps.

Carte OPUS

La carte OPUS sert à payer votre passage dans l'autobus. Elle est rechargeable et réutilisable. Les étudiants, les personnes de 18 ans et moins ainsi que les aînés doivent avoir une photo sur leur carte, car ils bénéficient d'un tarif préférentiel. Dans ce cas, il faut se procurer la carte dans un point de service du RTC. Pour les autres, une carte OPUS générale peut être achetée dans tous les points de vente du RTC.



VéloBus



Du 1^{er} mai au 31 octobre, des supports à vélo sont disponibles sur les autobus articulés des parcours Métrobus 800, 801 et 802. Ce service est gratuit et disponible à tous les arrêts. Vous êtes responsable d'installer et de retirer votre vélo. La limite est de deux vélos par autobus (premier arrivé, premier servi).

Jeunes enfants et poussettes

Les jeunes enfants sont les bienvenus dans les autobus du RTC. Il est possible de demander au chauffeur d'incliner l'autobus pour faciliter l'entrée ou la sortie. Dans les autobus où il y a un espace prévu pour les personnes en fauteuil roulant, il est recommandé d'y installer votre poussette ouverte avec l'enfant dedans. Assurez-vous que le frein de la poussette est bloqué et que l'allée centrale est dégagée.



Personnes handicapées

Les Métrobus 800, 801, 802 et 803 ainsi que le parcours 21 sont accessibles aux personnes handicapées (personnes se déplaçant en fauteuil roulant, en béquilles, avec une canne ou une marchette, etc.). L'autobus peut s'incliner pour qu'il soit plus facile de monter à bord.

Le Service de transport adapté de la Capitale (STAC) est destiné aux personnes handicapées dont la mobilité est trop réduite pour utiliser le service régulier. Des minibus et des taxis adaptés transportent ces personnes de porte en porte. Pour en profiter, il faut répondre à certains critères et faire une demande d'admission.

Renseignements :

www.rtcquebec.qc.ca • 418 627-2511

Raccordement au réseau de la Société de transport de Lévis

Vous pouvez utiliser le transport en commun pour vous déplacer entre Québec et Lévis (sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent). Des laissez-passer donnent accès aux parcours de la Société de transport de Lévis.

Renseignements :

www.stlevis.ca • 418 837-2401



Autres moyens de transport



Taxis

Les taxis sont des véhicules conduits par un chauffeur qui transportent des passagers et leurs bagages de porte en porte (contrairement aux transports en commun, qui se déplacent entre des lieux prédéterminés).

Le coût du déplacement en taxi est calculé à partir d'un tarif de départ (le même pour tous les taxis), puis d'un montant par kilomètre et par minute. Ce montant est visible sur l'écran du taximètre, placé près du conducteur. Il existe aussi un tarif fixe pour aller à l'aéroport (ou en revenir).

On peut payer le taxi en argent comptant. La plupart acceptent aussi les cartes de crédit ou de débit, mais mieux vaut vérifier avant de prendre la route.

Si vous avez besoin d'un taxi, vous pouvez appeler l'une des entreprises qui offrent ce service ou faire signe à un taxi qui circule dans les rues.

Quelques entreprises de taxis

Taxi Coop Québec : 418 525-5191
Taxi Coop Sainte-Foy, Sillery, Québec : 418 653-7777
Taxi Charlesbourg : 418 626-5252
Taxi Coop Val Béclair : 418 847-2580
Taxi Coop Beauport : 418 661-7711
Taxi Québec : 418 525-8123
Taxi Laurier : 418 651-2727
Taxi Lévis : 418 833-4000

L'autopartage



Le service Communauto permet de louer une voiture à petit prix, seulement quand on en a besoin. Les autos sont réparties dans des stations un peu partout dans la ville. Elles sont accessibles 24 heures par jour, 365 jours par année. On peut en louer une pour 30 minutes, une heure, une journée ou plus longtemps.

Pour utiliser Communauto, il faut avoir un permis de conduire valide et s'abonner au service. Au centre-ville, l'autopartage simplifie aussi le stationnement puisque les voitures ont des emplacements réservés dans les stations Communauto.

Communauto

www.communauto.com • 418 523-1788

Le covoiturage

Le covoiturage permet à plusieurs personnes de partager un véhicule pour se rendre au même endroit. Par exemple, un conducteur transporte des collègues pour se rendre au travail ou à l'école. Les passagers partagent habituellement les coûts d'essence et d'entretien avec le propriétaire du véhicule.

Ce mode de transport est pratique et économique. Il rend les déplacements agréables et permet de développer des liens sociaux.

Pour connaître les possibilités de covoiturage, parlez-en à vos amis, vos voisins et vos collègues. Consultez aussi les tableaux d'affichage placés dans les écoles et les lieux de travail.

Il existe aussi des services de covoiturage comme Allo-Stop et AmigoExpress, qui permettent le jumelage entre passagers et conducteurs pour de plus longues distances.

Covoiturage AmigoExpress

www.amigoexpress.com • 1 877 264-4697

Traversier Québec-Lévis



Douze mois par année, la traverse Québec-Lévis relie ces deux villes situées de chaque côté du fleuve. La traversée de 1 km dure 12 minutes. Les quais d'embarquement sont situés près des pistes cyclables et il y a des supports à vélo sur les bateaux.

Piétons, cyclistes et automobilistes peuvent monter à bord du bateau. La traversée est payante, mais l'accès est gratuit pour les détenteurs d'un laissez-passer mensuel du RTC.

Renseignements :

www.traversiers.com • 1 877 562-6560

Autres moyens de transport



Le train

Il y a deux gares de trains à Québec, l'une dans le Vieux-Québec (gare du Palais) et l'autre près des ponts (gare de Sainte-Foy). C'est la compagnie VIA Rail Canada qui assure le transport de passagers par train. Il y a un service quotidien entre Québec et Toronto, Ottawa, Montréal, Saint-Lambert et Drummondville.

VIA Rail Canada

www.viarail.ca • 1 888 VIA-RAIL (1 888 842-7245)

Gare du Palais

450, rue de la Gare-du-Palais
1 888 842-7245

Gare de Sainte-Foy

3255, chemin de la Gare
1 888 842-7245



L'avion

L'Aéroport international Jean-Lesage est situé à 16 km du centre-ville de Québec, soit environ 20 minutes.

Aéroport international Jean-Lesage

www.aeroportdequebec.com

505, rue Principale, Québec • 418 640-3300



L'autocar interurbain

Au Québec, le service de transport le plus développé entre les villes est l'autocar interurbain. Il y a deux gares d'autocars à Québec, l'une dans le Vieux-Québec (terminus d'autobus de la Gare du Palais, juste à côté de la gare de trains) et l'autre près des ponts (gare d'autocars de Sainte-Foy).

Le service est offert par deux compagnies :

- **Orléans Express** offre un service quotidien entre Québec, Montréal, Longueuil et certaines autres villes de la province.

www.oleansexpress.com • 1 888 999-3977

- **Intercar** relie Québec aux régions du Saguenay, du Lac-Saint-Jean, de Charlevoix et de la Côte-Nord.

www.intercar.qc.ca • 1 888 861-4592

Terminus d'autobus de la Gare du Palais

320, rue Abraham-Martin
418 525-3000

Gare d'autocars de Sainte-Foy

3001, chemin des Quatre-Bourgeois
418 650-0087

